



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 27 juin 2017

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 19h48

Etaient présents :

C.A.G.B : AVIS André ; BARTHELET Catherine ; BESANCON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; DUCHEZEAU Pascal ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JAVAUX Thomas ; LEGAIN Olivier ; LETHIER Michel ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; TAILLARD Fabrice ; THIEBAUT Catherine ; VAN HELLE Gérard ; VIGNOT Anne ;

C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; MAMET Gérard ; PROST Jean-Paul ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M :

Etaient excusés :

C.A.G.B : JACQUIN Denis ; MAURICE Yves ;

Secrétaire de séance : POUJET Yannick

Procuration de vote :

Mandants : FALCINELLA Béatrice ; EDME Pierre ; MAILLOT Elsa ; MARCHAL François ; MONIOTTE Jacques ; STHAL Rémi ;

Mandataires : THIEBAUT Catherine ; DAUDEY Pierre ; BIZE Thibaut ; MOUGIN Philippe ; PROST Jean-Paul ; CAULET Claudine

DECHETTERIE D'ORNANS

Rapporteur : Monsieur Pierre DAUDEY, Conseiller Syndical Délégué

La déchetterie d'Ornans, située dans la ZI de Noirichaud, a été construite en 1995 avant d'être transférée au SYBERT lors de l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays d'Ornans. Cette déchetterie a accueilli, en 2016, environ 39 700 usagers et 2 830 tonnes de déchets divers.

Un projet de rénovation et d'extension du site a été lancé en interne et en étroite collaboration avec les services de la commune d'Ornans. Le site actuel est exigu et les alentours pentus, ce qui rend tout aménagement complexe.

Un projet industriel sur la commune d'Ornans, pour lequel le maintien de 150 emplois est en jeu, nécessite de réaliser un programme de réaménagement de la zone industrielle dans laquelle se situe la déchetterie. Ce programme inclut l'usage du terrain de la déchetterie dès fin 2017.

Le SYBERT devra donc travailler à un projet sur un autre site et une solution transitoire devra donc être mise en œuvre le temps d'effectuer les études, les démarches administratives et les travaux nécessaires pour la mise en service d'un nouveau site.

LA FUTURE NOUVELLE DECHETTERIE

La Commune d'Ornans a proposé au SYBERT plusieurs sites présentant tous des avantages et des inconvénients.

Il est proposé de missionner un organisme extérieur (AUDAB, Agence Foncière, ...) pour mener une mission de prospection foncière afin de rechercher d'autres terrains éventuellement disponibles sur le secteur.

Mme BARTHELET et Mr DUCRET ne prennent pas part au vote en raison de conflits d'intérêt concernant ce dossier.

A l'unanimité, le Comité Syndical autorise Mme la Présidente ou son représentant à négocier avec un organisme extérieur (AUDAB, Agence Foncière, etc..) pour la réalisation d'une mission de prospection de terrain d'implantation de la future déchetterie et signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette mission.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2



Préfecture du Doubs

Reçu le 05 JUL. 2017

Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT

L'ETUDE DE REAMENAGEMENT

Dès lors qu'un terrain sera retenu, que ce soit celui proposé par les services de la Mairie d'Ornans ou un autre, trouvé par les services d'un organisme extérieur, une étude globale de réaménagement devra être menée par un Bureau d'Etudes spécialisé.

Cette étude se fera dans le cadre de la loi MOP selon les missions suivantes :

- Etudes d'esquisses (ESQ) ;
- Etudes d'avant-projet sommaire (APS) et définitif (APD) ;
- Etudes de projet (PRO) ;
- Assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT) ;
- Etudes d'exécution (EXE) et visa des études réalisées par les entreprises (VISA) ;
- Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET) ;
- Ordonnancement, pilotage et coordination des travaux (OPC) ;
- Assistance au maître d'ouvrage pour les opérations de réception des travaux (AOR).

De plus, cette étude devra intégrer toutes les démarches administratives telles que le Permis de Construire, le Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE), les dossiers de demande de subvention, ainsi que toutes les réunions de travail et de restitution nécessaires.

Cette étude, dans sa globalité, est estimée à 118 000 €, sur la base d'un montant des travaux de 1 200 000 €. La procédure de consultation sera celle des MAPA et s'inscrira dans les délégations accordées à Mme la Présidente par le Comité.

A l'unanimité, le Comité Syndical :

- **autorise l'achat du terrain retenu et susceptible d'accueillir la déchetterie et la prise en charge par le SYBERT, en tant qu'acquéreur, de tous les frais notariés,**
- **autorise Mme la Présidente ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette acquisition,**
- **approuve le lancement d'une étude globale dans le cadre de la loi MOP pour la construction d'une déchetterie sur le terrain retenu, selon la procédure de consultation adaptée, dans le cadre des délégations accordées à Mme la Présidente,**
- **autorise Mme la Présidente ou à son représentant à solliciter les soutiens financiers les plus élevés possibles de l'ADEME, du Département du Doubs, de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de l'Europe et signer toutes les pièces nécessaires à leur perception.**

Préfecture du Doubs

Reçu le 05 JUL. 2017



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

LA SOLUTION TRANSITOIRE

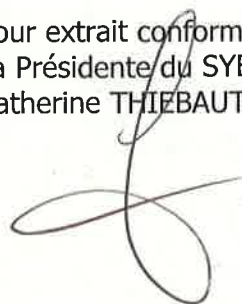
La mise en service du futur site ne pourra se faire, au minimum, que deux ans après avoir trouvé un terrain et le lancement d'une étude dont la durée est estimée à 6 mois, auxquels il faut ajouter le délai d'instruction des démarches administratives estimé à 12 mois et la réalisation des travaux estimée à 6 mois.

Dans cette attente, plusieurs solutions provisoires seront étudiées :

- déployer pour 2 ans, une déchetterie modulaire sur un terrain mis à disposition par la Commune d'Ornans ;
- proposer un service de déchetterie mobile selon un planning à définir ;
- ...

A l'unanimité, le Comité Syndical autorise Mme la Présidente ou à son représentant à effectuer les démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre de la solution transitoire (baux, locations ou achat de matériels et d'équipement,...) dans le cadre de ses délégations.

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le - 5 JUL. 2017

Contrôle de légalité

